

Bourse Jean-Marc Boucher

Admissibilité

- Résident de spécialité en médecine interne-gériatrie ou du programme de soins aux personnes âgées de la médecine familiale au Québec
- Inscrit à une formation post-doctorale d'au moins 1 an à l'extérieur de la province de Québec (*à l'intérieur de la province c'est souvent considéré comme une année de résidence supplémentaire et les résidents reçoivent un salaire*)

Date limite de demande : 15 septembre

Une seule bourse par année sera remise.

Le choix sera fait selon des critères pré-établis par un comité de la SQG.

Critères d'évaluation

Pour déterminer de façon objective qui recevra la bourse lorsqu'il y a plusieurs demandes. Devront-ils être divulgués ?

Coûts reliés à l'éloignement

- Canada : 5
- États-unis ou Europe: 10

Durée de la formation

- 1 an: 5
- 2 ans et plus : 10

Lettre de motivation

- Jusqu'à 10

Type de formation

- Maîtrise ou doctorat: 5 (*souvent associé à une rémunération du centre de formation*)
- Clinique ou recherche: 10

Portée de la formation

- Jusqu'à 10

Plan au retour au Québec

- Milieu universitaire subventionné: 5 (*le fellow reçoit alors une contribution financière du milieu où il va travailler à son retour*)
- Milieu non subventionné: 10

Maximum 60 points